

*Une offre de prévention
en constante évolution*

Ami
santé au travail

AU SERVICE DE
LA PRÉVENTION DANS
LES ENTREPRISES
DE L'EURE

FORMATIONS & SENSIBILISATIONS



www.ami-sante.fr

- Catalogue des actions comprises dans l'offre-socle de services -

Sommaire

3	• Introduction
4	• Accompagnement à l'élaboration du DUERP
5	• Formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail
6	• Sensibilisation aux Risques PsychoSociaux
7	• Violences Sexistes et Sexuelles au Travail
8	• Evaluer le Risque Chimique dans l'entreprise
9	• Travail sur Ecran en présentiel
10	• Connaissez-vous les risques liés au Bruit ?
11	• Prévenir les Conduites Addictives
12	• Le Risque Routier Professionnel
13	• Promouvoir l'activité physique & sportive en entreprise
14	• Formation Salarié Compétent en Santé & Sécurité au Travail
15	• Accueil Collectif de Prévention : Services d'Aide à la Personne
16	• Nos offres en format WEBINAIRE
17	• E-LEARNING : formations courtes en ligne
18	• Pour en savoir plus sur votre Service de Prévention et de Santé au Travail

Introduction

Au-delà des rendez-vous santé-travail individuels que nous organisons pour vos salariés, découvrez, au travers de ces pages, nos différentes actions de formation, conseil, sensibilisation ou journées thématiques proposées sous différents formats pour mieux nous adapter à vos attentes et besoins.

Un **CALENDRIER ANNUEL** est également mis à disposition [en ligne sur notre site internet www.ami-sante.fr](http://www.ami-sante.fr). Mis à jour régulièrement, il vous offre un récapitulatif de l'ensemble de nos actions de prévention en entreprises sur plusieurs thématiques :

- ❖ Des sessions de sensibilisation **EN PRESENTIEL** sur différents centres de santé au travail de proximité
- ❖ Des propositions en format **WEBINAIRE**

Flashez ce QR-code pour accéder à la page dédiée de notre site internet



A noter également :

Sous conditions, notamment du degré de priorité de l'action qui vous intéresse par rapport à *vos principaux risques professionnels selon l'analyse de votre équipe santé-travail [ces risques étant ou non suffisamment pris en compte par vos soins]*, du nombre de salariés à sensibiliser, ... certaines de nos actions collectives peuvent être adaptées et déployées **en INTRA-ENTREPRISE**, au sein de vos propres locaux donc.

Renseignez-vous auprès de votre équipe santé-travail dédiée !

Les Référents et animateurs des actions collectives de prévention présentées dans ce catalogue sont tous des professionnels de notre Service :

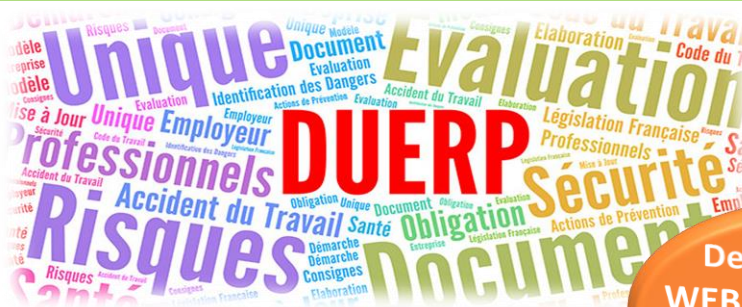
- Préventeurs en risques professionnels
- Spécialistes (Ergonome, Toxicologue, Psychologue du travail)
- Professionnels de santé

N'oubliez-pas !!

**Tous ces outils et actions font partie intégrante de notre "offre socle de services".
Ils n'entraînent donc pas de facturation complémentaire pour votre entreprise.**

Des questions ? D'autres souhaits de thématiques ?

Exprimez-les en nous écrivant sur : contact@ami-sante.fr
ou bien interrogez en proximité votre équipe santé-travail



**Des propositions en
WEBINAIRE également !
Rendez-vous page 16**

Objectifs

Au-delà d'un document obligatoire depuis 2001, le **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)** permet à l'entreprise de **s'engager efficacement dans une dynamique de prévention, de traçabilité des expositions**, et de la **pérenniser** en trois étapes essentielles :

1. Identification des risques
2. Cotation
3. Propositions d'actions de prévention

Une aide méthodologique et des outils pratiques vous seront proposés pour vous guider étape par étape dans vos obligations d'employeur.

En outre, organisées en inter-entreprises, nos sessions vous permettent d'échanger utilement avec d'autres entreprises.

**Une approche participative, facile à mettre en œuvre,
à partir de cas concrets de votre entreprise !**

Public concerné

- Toutes les entreprises
- Employeurs, Encadrants, Professionnels HSE

Modalités

- Sessions en collectif
- En matinée de 9h à 12h

Lieu

- Différents centres
AMI Santé au Travail

**De nombreuses sessions EN PRESENTIEL
dispensées sur plusieurs de nos centres de proximité !**

DATES & INSCRIPTIONS depuis la page dédiée de notre site
www.ami-sante.fr ou en flashant ce **QR-code >>>**

**Notre Référente DUERP ou l'un des animateurs de cette action
reviendra vers vous dans les meilleurs délais.**



**Vous souhaitez favoriser la prévention des risques professionnels
au sein de votre établissement en formant
un Sauveteur Secouriste du Travail ?**

**Le SST, un acteur-relais clef de la prévention
pour votre structure !**



N° d'habilitation INRS
du 24-09-2020 au 24-09-2025 :
1488982/2020/SST-01/E/14

Objectifs

- Former un Sauveteur Secouriste du Travail capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident
- Mettre les compétences du Sauveteur Secouriste du Travail au service de la prévention des risques professionnels dans votre entreprise

Public concerné

Entreprises auxquelles s'adresse cette formation :

- En **priorité** les entreprises de **moins de 20 salariés**
- En **priorité** les entreprises n'ayant **aucun SST à leur effectif** ou celles qui n'en disposent que d'**un seul**
- En **priorité** les entreprises réalisant des *"travaux dangereux"*

Salariés auxquels s'adresse cette formation :

Salariés volontaires acceptant par avance de participer activement lors des exercices pratiques de la formation. En effet, la délivrance du certificat de SST à l'issue de la formation est conditionnée à une évaluation continue favorable qui implique une participation active du salarié.

Modalités

- **2 jours en collectif consécutifs ou non**
- **De 8h30 à 17h**
Pause habituellement de 12h à 13h

Lieu

- **Centre d'Heudebouville**
580 Allée de la Fosse Moret
ECOPARC II
27400 HEUDEBOUVILLE
(en face d'INTERTEK)

**Faites part de votre intérêt pour cette action de formation
auprès de notre Référent SST !**

DATES & INSCRIPTIONS depuis la page dédiée de notre site
www.ami-sante.fr ou en flashant ce **QR-code >>>**

**Notre Référent SST reviendra vers vous dans les meilleurs délais
pour confirmer l'inscription de votre ou vos salarié-s.**





Des propositions en
WEBINAIRE également !
Rendez-vous page 16

Objectifs

Cette action de sensibilisation aux risques psychosociaux (RPS) s'adresse aux employeurs et managers qui souhaitent :

1. **S'inscrire dans une démarche de prévention des RPS**
2. **Se doter d'un outil de prévention**

Parler de RPS, c'est aussi :

- **Comprendre** le stress, la violence, le burnout et ses causes
- **Identifier** les facteurs de risque et leurs impacts sur la santé, les relations et la performance de l'entreprise
- **Transcrire** son plan d'actions dans le volet RPS du DUERP

Participer à cette action peut donc être complémentaire à l'action de sensibilisation au DUERP

Sollicitez votre Service de Prévention et de Santé au Travail.
N'hésitez-pas, nous pouvons vous accompagner !

Public concerné

- **Chefs d'entreprise**
- **Managers**
- **Référents CSE**

Modalités

- **Sessions en collectif**
- **En matinée de 9h à 11h30**

Lieu

- **Différents centres
AMI Santé au Travail**

**De nombreuses sessions EN PRESENTIEL
dispensées sur plusieurs de nos centres de proximité !**

DATES & INSCRIPTIONS depuis la page dédiée de notre site
www.ami-sante.fr ou en flashant ce **QR-code >>>**

Nos Psychologues du travail auront à cœur de revenir vers vous
dans les meilleurs délais !



LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES

Des propositions en
WEBINAIRE également !
Rendez-vous page 16

Objectifs

Prévenir les agissements sexistes et le harcèlement sexuel

Accompagnement visant à :

1. **Actualiser ses connaissances dans le domaine**
2. **S'inscrire dans une démarche de prévention**
3. **Mettre à jour le DUERP**

Programme :

- Les caractéristiques de ce risque professionnel, sa définition et son cadre légal
- Les effets de ce risque sur la santé et ses multiples impacts
- Des conseils pour construire une démarche de prévention en découvrant une méthode et des outils d'évaluation
- Les règles d'usage pour intégrer ce risque au DUERP
- Des ressources pédagogiques afin de mieux appréhender ce risque

Public concerné

- **Toutes les entreprises**
- **Employeurs, Managers**
- **Référents CSE**

Modalités

- **Sessions en collectif**
- **En matinée de 9h-11h30**

Lieu

- **Différents centres
AMI Santé au Travail**

**Cette action proposée pour la 1^{ère} fois en 2021 a rencontré un vif succès.
Faites-nous part vous aussi de votre intérêt pour y participer !**

DATES & INSCRIPTIONS depuis la page dédiée de notre site
www.ami-sante.fr ou en flashant ce **QR-code >>>**

Nos Psychologues du travail reviendront vers vous
dans les meilleurs délais !





Objectifs

Evaluer le risque chimique dans votre entreprise : pas si compliqué !

Nous vous guidons sur ce sujet qui peut paraître complexe mais qui peut être **grandement simplifié** grâce à une **bonne approche méthodologique**.

>> Animations, échanges, illustrations avec des cas concrets
>> Petits groupes de travail (12 participants maximum par session) :

1. **Connaître les grandes lignes de cette évaluation**
2. **Comprendre ses intérêts**
3. **Pouvoir la mettre en place en pratique**
4. **Pouvoir se lancer dans ce travail sans appréhension**

Public concerné

- Entreprises de tout secteur d'activité utilisant des produits
- Employeurs ou leurs représentants
- Personnel encadrant
- Référents Santé-Sécurité



Des propositions en
WEBINAIRE également !
Rendez-vous page 16

Modalités

- Sessions en collectif
- **Durée : 2 heures**
matinée ou après-midi

Lieu

- Différents centres
AMI Santé au Travail

**Des sessions EN PRESENTIEL dispensées par une animatrice Experte :
notre Toxicologue, spécialisée en risque chimique.**

DATES & INSCRIPTIONS depuis la page dédiée de notre site
www.ami-sante.fr ou en flashant ce **QR-code >>>**

Notre Toxicologue ou l'un des animateurs de cette action
reviendra vers vous dans les meilleurs délais.





Des propositions en
WEBINAIRE également !
Rendez-vous page 16

Objectifs

**Travail sur écran dans de bonnes conditions :
votre salarié est-il bien installé ?**

**Où comment prévenir les atteintes à la santé liées à l'activité de
travail sur écran en présentiel ?**

>> Animations, échanges inter-actifs, illustrations avec des cas
concrets en petits groupes de travail :

1. Comprendre les impacts de la posture adoptée sur la santé
2. Sensibiliser à l'aménagement du poste de travail sur écran
3. Rendre chacun acteur de ses propres conditions de travail
4. Faire de l'entreprise un acteur éclairé et responsable en
matière de prévention

Public concerné

- Toute personne au sein d'une TPE ou PME exerçant
une activité administrative

Modalités

- Sessions en collectif
- Durée : 2 heures
matinée ou après-midi

Lieu

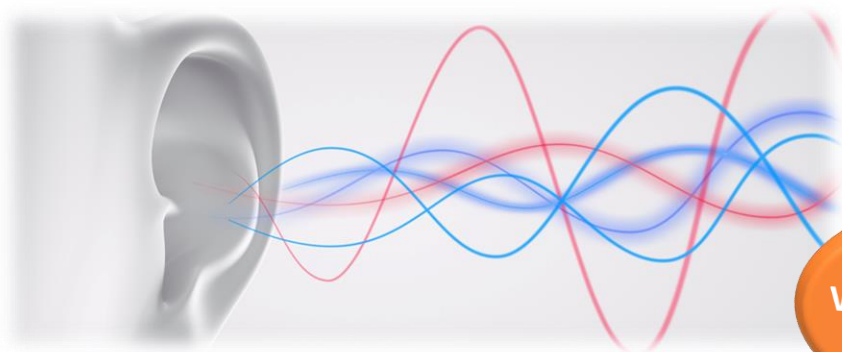
- Différents centres
AMI Santé au Travail

**De nombreuses sessions EN PRESENTIEL
dispensées sur plusieurs de nos centres de proximité !**

DATES & INSCRIPTIONS depuis la page dédiée de notre site
www.ami-sante.fr ou en flashant ce **QR-code >>>**

Notre Référente TRAVAIL SUR ECRAN ou l'un des animateurs de
cette action reviendra vers vous dans les meilleurs délais.





Des propositions en
WEBINAIRE également !
Rendez-vous page 16

Objectifs

Vous souhaitez sensibiliser vos salariés ou mieux vous sensibiliser vous-même sur les risques liés au bruit ?

Accompagnement visant à :

1. **Comprendre les impacts du bruit sur l'audition et la santé**
2. **Connaître les moyens de prévention existants**

Parler bruit, c'est aussi :

- Connaître le cadre réglementaire concernant le bruit en entreprise
- Comprendre la différence entre le son et le bruit
- Identifier les effets du bruit sur la santé
- Repérer les moyens de prévention et savoir (se) protéger du bruit

Public concerné

- **TPE ou PME** (- de 50 salariés)
- **Employeurs ou Responsables** dont le secteur d'activité est bruyant
- **Salariés amenés à travailler dans une ambiance bruyante**

Modalités

- **Sessions en collectif**
- **En après-midi de 14h à 15h30**

Lieu

- **Différents centres AMI Santé au Travail**

Ne manquez pas l'opportunité d'échanger utilement avec d'autres entreprises et nos Experts santé-travail !

DATES & INSCRIPTIONS depuis la page dédiée de notre site
www.ami-sante.fr ou en flashant ce **QR-code >>>**

Notre Référente BRUIT ou l'un des animateurs de cette action
reviendra vers vous dans les meilleurs délais.





Objectifs

Conduites addictives en entreprise : comprendre, prévenir et agir !

Nous pouvons vous accompagner sur ce thème si difficile à bien appréhender !

>> Tout en faisant le lien avec le cadre législatif :

1. Apporter un éclairage sur ce qu'est une conduite addictive et sur ses conséquences
2. Aider au repérage
3. Conseiller sur la conduite à tenir

Public concerné

- Employeurs ou leurs représentants
- Managers

Modalités

- Sessions en collectif
- Durée : 2h30
matinée ou après-midi

Lieu

- Différents centres
AMI Santé au Travail

**Des sessions EN PRESENTIEL pour vous accompagner en proximité :
Faites-nous part de votre intérêt pour y participer !**

DATES & INSCRIPTIONS depuis la page dédiée de notre site
www.ami-sante.fr ou en flashant ce **QR-code >>>**

Notre Référente ADDICTIONS ou l'un des animateurs de cette action reviendra vers vous dans les meilleurs délais.





Des propositions en
WEBINAIRE également !
Rendez-vous page 16

Objectifs

Sauf circonstances exceptionnelles (*cf. contexte sanitaire en 2020*), nous organisons **chaque année** depuis 2017 **une grande journée de sensibilisation au risque routier professionnel**.

Des ateliers pratiques & participatifs, diverses présentations et des échanges avec différents spécialistes et partenaires sont à chaque fois proposés aux salariés des entreprises du territoire inscrits pour l'occasion.

En tant qu'employeurs, inscrire certains membres de votre personnel à cette action permettra de leur faire prendre conscience des dangers de la route et d'appréhender les règles de bonne conduite lors de leurs déplacements professionnels.

Public concerné

- **Chefs d'entreprises et/ou Salariés amenés à conduire un véhicule utilitaire, un véhicule commercial ou son véhicule personnel dans le cadre de son travail**
(à l'exception des chauffeurs PL qui disposent déjà d'une formation continue dans le cadre de l'exercice de leur profession)

Modalités

- **½ journée en collectif**
- **Matin ou après-midi**

Lieu

- **Lieu différent chaque année**

**Votre entreprise est intéressée par la prochaine action de prévention ?
Faites-nous part de votre intérêt pour y participer !**

DATES & INSCRIPTIONS depuis la page dédiée de notre site
www.ami-sante.fr ou en flashant ce **QR-code >>>**

Notre Référente **RISQUE ROUTIER** ou l'un des animateurs de cette action reviendra vers vous dans les meilleurs délais.





Vous souhaitez en savoir plus et avoir des outils sur les bénéfices de l'activité physique régulière en milieu professionnel ?

Rejoignez-nous dans cette initiative pour créer un environnement de travail plus sain, plus dynamique et plus productif !

2024 : cette action est nouvelle au catalogue !

Objectifs principaux

- Comprendre les bienfaits de l'activité physique sur la santé
- Etre conseillé(e) dans la construction et la mise en œuvre d'un projet d'entreprise

Parler de l'activité physique, c'est aussi :

- Connaître le cadre réglementaire concernant l'activité physique en entreprise
- Définir l'activité physique et sportive en milieu professionnel
- Comprendre les effets de la sédentarité et ses enjeux
- Mettre à disposition des outils et promouvoir l'activité physique au sein de son entreprise

Public concerné

Toute personne qui s'interroge ou qui a pour projet de mettre en place une action « activité physique et sportive en entreprise » :

- Dirigeant
- Fonction d'encadrement (RH, RQVCT, etc.)
- Membre(s) du CSE

Modalités

• Sessions en collectif

Sessions participatives avec des exemples simples et variés & des cas pratiques !

- **Durée : 1h30**
matinée ou après-midi

Lieu

- Différents centres
AMI Santé au Travail

**Investir dans la santé de vos collaborateurs,
c'est investir dans le succès à long terme de votre entreprise !**

DATES & INSCRIPTIONS depuis la page dédiée de notre site
www.ami-sante.fr ou en flashant ce **QR-code >>>**

**Notre Référent ou l'un des animateurs de cette action reviendra
vers vous dans les meilleurs délais.**



Vous souhaitez une **ressource clé** pour faire vivre la démarche de prévention des risques professionnels au sein de votre entreprise ?

Avez-vous pensé à désigner votre Salarié Compétent en Santé et Sécurité au Travail ?

Objectifs principaux

- Assister l'employeur dans la mise en place de la politique Santé & Sécurité de l'entreprise
- Connaître les postes de travail de l'entreprise et les risques associés
- Détecter et alerter en cas de situations dangereuses

Public concerné

Entreprises auxquelles s'adresse cette formation :

- **Toute entreprise** désireuse de former un Salarié Compétent en Santé et Sécurité au Travail
- **En priorité**, les entreprises n'ayant pas de service Hygiène Sécurité & Environnement (HSE)

Salariés auxquels s'adresse cette formation :

Salariés volontaires et motivés acceptant de participer activement aux études de cas et modules proposés. En effet, la réussite de cette formation est conditionnée à l'implication continue du salarié et au fort soutien de son employeur.



Modalités

- **2 demi-journées en collectif** espacées de 12 à 18 mois
- **Programme intersessions :**

Entre les deux demi-journées, le salarié est invité à réaliser des cas pratiques au sein de son entreprise et à suivre différents modules de sensibilisation pour élargir ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels.

Lieu

- **Différents centres AMI Santé au Travail**

**Votre entreprise est intéressée par la prochaine action de prévention ?
Faites-nous part de votre intérêt !**

DATES & INSCRIPTIONS depuis la page dédiée de notre site www.ami-sante.fr ou en flashant ce **QR-code >>>**

Notre Référent ou l'un des animateurs de cette action reviendra vers vous dans les meilleurs délais.





Objectifs

Prendre soin de soi pour prendre soin des autres !

Permettre aux salariés des Services d'Aide à la Personne :

- d'acquérir des connaissances sur les risques professionnels liés à leur métier, et les moyens de prévention ;
- d'acquérir des compétences pour prévenir certains risques professionnels ;
- de découvrir des pratiques existantes dans d'autres entreprises du même secteur d'activité.

Cet Accueil Collectif de Prévention (ACP) s'adresse à une population partageant des caractéristiques communes de santé, de sécurité, de pénibilité :

- Risque physique (lié aux postures de travail et à la manutention)
- Risque chimique (lié à l'utilisation de produits ménagers)

Public concerné

- **Salariés du secteur des Services d'Aide à la Personne (SAP)** intervenant au domicile des bénéficiaires pour des activités d'assistance (entretien du domicile, hygiène et accompagnement des personnes)

Modalités

- Sessions en collectif
- En après-midi de 13h45 à 16h

Lieu

- Différents centres AMI Santé au Travail

De nombreuses sessions EN PRESENTIEL
dispensées sur plusieurs de nos centres de proximité !

DATES à retrouver dans notre **CALENDRIER ANNUEL** sur
www.ami-sante.fr ou en flashant ce **QR-code >>>**

N.B. pour les inscriptions : les contacts sont à l'initiative de votre
équipe Santé-Travail de proximité.





W • E • B • I • N • A • I • R • E

Une nouvelle approche de la formation et du conseil !

Un mode de sensibilisation interactif et sécurisant !

- ✓ Des informations pratiques et simples
- ✓ Différents thèmes de prévention en visio-conférence ou en replay* au besoin



- Nouveautés réglementaires sur le DUERP : 30 minutes pour faire le point ! *
- Aide méthodologique pour l'élaboration de votre DUERP (durée 1h30)

Sensibilisation aux Risques PsychoSociaux, leurs facteurs et leurs impacts (durée 45min)

Prévention des Violences Sexistes et Sexuelles au Travail (durée 45min)

- Mieux connaître les Produits Chimiques pour mieux protéger les salariés (durée 2h00 environ) *
- Evaluer le Risque Chimique dans l'entreprise : pas si compliqué ! (durée 2h00 environ)

Travail Hybride ou Télétravail à 100 % : modules courts (+/-20 min) sur l'une des 4 thématiques : *

-- RPS -- Sédentarité-Nutrition -- Réglementation -- Ergonomie

- Le Bruit : la réglementation et les moyens de prévention (durée 45min)
- Le Bruit : les effets sur la santé et les moyens de prévention (durée 45min)

Le Risque routier professionnel : conseils de prévention sur différentes thématiques (durée 1h00)

**Nos équipes ont à cœur de répondre à vos questions
afin de vous aider et vous "outiller" au mieux.**

DATES, INSCRIPTIONS ou REPLAYS :
www.ami-sante.fr ou en flashant ce QR-code >>>

**N.B. : les liens pour les inscriptions sont régulièrement actualisés.
N'hésitez-pas à consulter cette page.**





Le E-learning : un dispositif destiné à faciliter les obligations des employeurs en matière de formation santé-sécurité

Des modules de formation et sensibilisation :

- ✓ courts (+/- 15min)
- ✓ rythmés
- ✓ en accès libre sur internet



Des quiz permettant à chaque salarié depuis son compte (préalablement créé) de :

- ✓ tester ses connaissances
- ✓ obtenir son attestation de formation

Un premier niveau d'information-formation pour tous qui pourra être complété grâce à l'appui expert de votre équipe santé-travail de proximité

Évaluation des risques – côté employeurs

Évaluation des risques – côté salariés

Gestes & postures

Horaires atypiques & troubles du sommeil

La sous-traitance en sécurité

Le bruit au travail

Le risque routier

Le vieillissement au travail

Les risques liés aux produits chimiques

Manutention manuelle

Risques psychosociaux

Santé publique au travail

Afin de promouvoir ces modules de sensibilisation auprès des salariés, affichez notre **POSTER** disponible depuis notre site internet !

Téléchargez notre plaquette de présentation !

Plus d'informations depuis la page dédiée de notre site www.ami-sante.fr ou en flashant ce QR-code >>>



Qui sommes-nous ?

>>> Une Association d'employeurs Loi 1901 dont :

- Les orientations sont proposées par le **Conseil d'administration composé paritairement**, le Président étant un employeur et le Vice-président un salarié suivi
- Les décisions sont entérinées annuellement en **Assemblée générale** des adhérents
- La surveillance est assurée par une **Commission de contrôle** présidée par un représentant des salariés suivis et par un **Commissaire aux comptes**
- Les représentants au CA et à la Commission sont :
 - désignés par les organisations syndicales d'employeurs et de salariés
 - issus des entreprises adhérentes
- La gestion courante est placée sous la responsabilité d'une **Direction générale**

Quelles sont nos missions ?

Conformément à l'article [Article L4622-2 du Code du travail](#) entré en vigueur le 31 mars 2022, en application de la **Réforme du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail** :

« Les services de prévention et de santé au travail ont pour mission principale d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Ils contribuent à la réalisation d'objectifs de santé publique afin de préserver, au cours de la vie professionnelle, un état de santé du travailleur compatible avec son maintien en emploi [...]. »



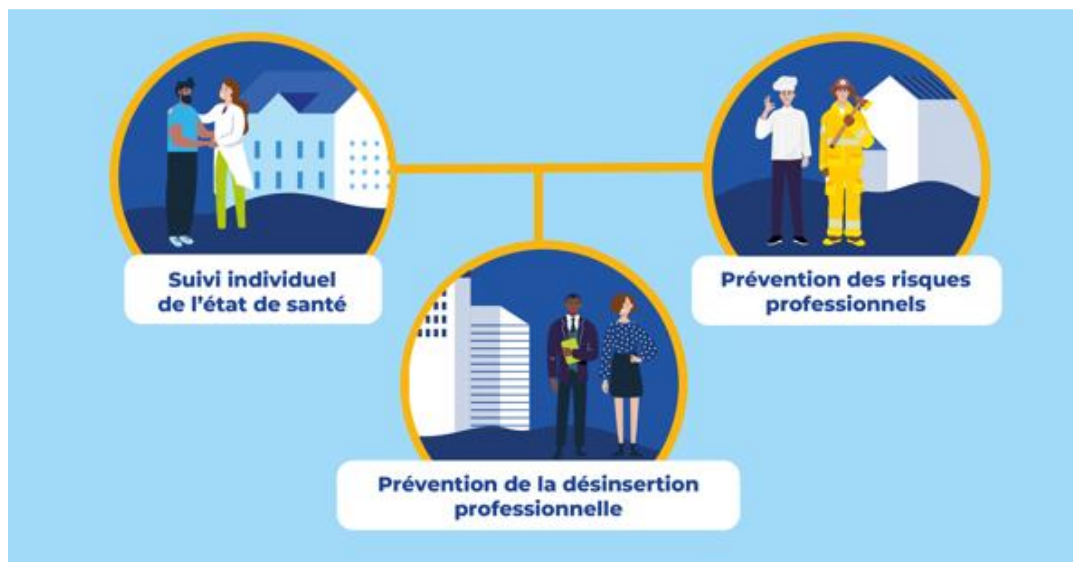
Pour en savoir plus sur cette Réforme :

- Visionnez **l'animation en lien sur l'image ci-dessus** ou flashez **le QR-code ci-contre >>**
- Consultez également les actualités depuis notre site public www.ami-sante.fr



En synthèse, la Loi du 2 août 2021 :

- **renforce la dimension prévention & maintien en emploi**
- **inscrit davantage les actions du SPSTI dans le cadre de la santé publique**



Quels sont les publics bénéficiaires ?

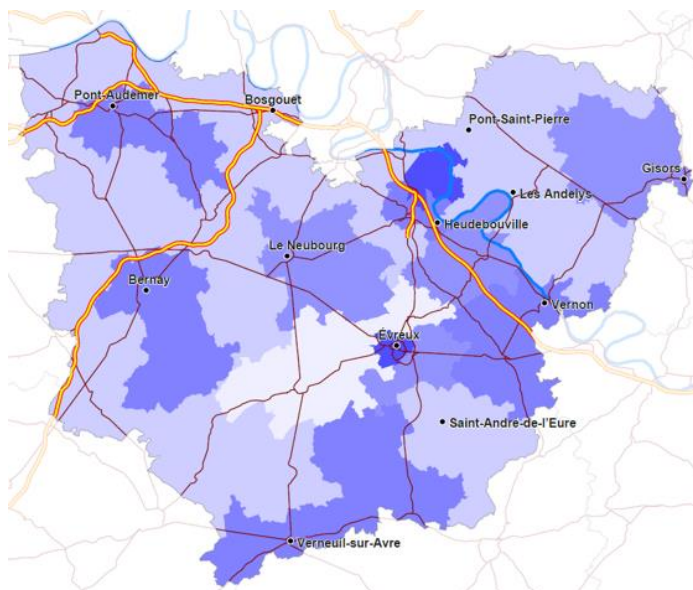
- **A titre obligatoire :** les salariés des entreprises adhérentes
- **A titre facultatif :**
 - Les chefs des entreprises adhérentes non salariés
 - Les travailleurs indépendants dans le cadre d'une affiliation pour une offre de services spécifique
- Par ailleurs, les collectivités décentralisées et établissements publics ayant la personnalité juridique relevant de la médecine de prévention peuvent signer une convention aux conditions établies par l'Association
- A terme, de nouvelles dispositions sont prévues pour l'adhésion des particuliers employeurs

De nouveaux services :

- ✚ Depuis septembre 2022, l'adhésion à l'**OBSERVATOIRE AMAROK** apporte une première réponse aux enjeux de la **santé des dirigeants (TNS)**
- ✚ Une **offre spécifique** pour les travailleurs indépendants est en construction dans une logique d'harmonisation régionale
- ✚ Une **offre complémentaire** pour les adhérents sera développée courant 2023

Implantation géographique :

- ✓ **12 centres de proximité** sur le département

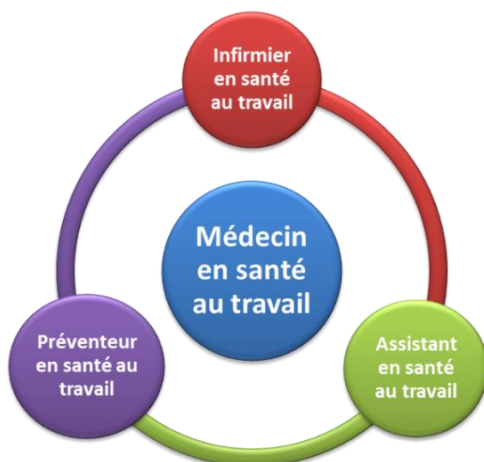


➤ 120 professionnels au service de :

- 7 500 adhérents
- dont 90% < 20 salariés
- 95 000 travailleurs à prendre en charge

➤ Des équipes santé-travail dédiées

➤ Des équipes santé-travail pilotées par des Médecins :



Nouveauté !

Une cellule PDP
en cours de mise en place

➤ Des ressources transverses internes :

- Conseillers en prévention des risques professionnels
- Ergonome
- Psychologues du travail
- Toxicologue
- + Fonctions de Coordinateurs métiers

➤ Des ressources externes mobilisables par les équipes internes au bénéfice des travailleurs suivis :

- Réseau de Psychologues conventionnés
- CAP Emploi
- Service social CARSAT

Pour en savoir encore davantage :

- ✓ Le site de notre Fédération PRESANSE : <https://www.presanse.fr>
- ✓ Notre site public : <https://www.ami-sante.fr/>
- ✓ L'Espace privatif en ligne à disposition des entreprises : <https://pst-amisst.medtra.fr/accueil.html>
- ✓ Une courte animation pour comprendre l'évolution progressive de nos missions :
>>> **Flashez ce QR-code** >>>



L'ambition de votre Service de Prévention et de Santé au Travail est de vous aider à développer une culture de prévention au sein de votre entreprise.

Alors sollicitez-nous sans hésiter !



Nous contacter :

Siège social AMI Santé au Travail
1090 Rue Jacquard – CS 63526 – 27035 EVREUX CEDEX

Tél : 02 32 28 70 30 // Fax : 02 32 28 61 58

contact@ami-sante.fr

